

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1. Définitions

1.1 La Société : la société dénommée KALINAFLOOR BV, numéro d'entreprise BE 0739.927.381, établie à Kortrijkstraat 29/0001, 8580 Avelgem - Belgique.
 1.2 Le Client : tout client - personne physique exerçant une activité professionnelle indépendante, tout client - personne morale et tout autre client - organisation sans personnalité juridique. L'Entreprise entretient une relation B2B avec ce Client.

Article 2. Champ d'application

2.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les relations juridiques entre l'Entreprise et le Client. Elles prévalent toujours sur celles du Client. Elles remplacent les conditions antérieures entre le Client et l'Entreprise. Les conditions divergentes ne sont valables qu'après acceptation écrite par les deux parties.
 2.2 En passant une commande, en recevant une livraison ou en payant une facture, le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et déclare accepter ces conditions générales, qui sont toujours communiquées.

Article 3. Modification ou complément unilatéral

3.1 Les dispositions ou conditions qui divergent des présentes conditions ou qui modifient ou complètent celles-ci ne sont contraignantes pour l'Entreprise que si celle-ci les accepte expressément et par écrit.
 3.2 Si l'offre et l'acceptation font référence à des conditions générales différentes, le contrat est néanmoins conclu. Les deux conditions générales font partie intégrante du contrat, à l'exception des clauses incompatibles, sauf si l'Entreprise a expressément accepté ces clauses incompatibles par écrit.
 3.3 La nullité d'une disposition ou d'une partie d'une disposition en vertu du Contrat n'affectera en rien la validité de la partie restante de la disposition ou du reste des dispositions et clauses.

Article 4. Offres de prix et commandes

4.1 Les offres sont sans engagement, sauf mention contraire.
 4.2 Sauf indication contraire expresse dans les offres, celles-ci et les propositions sont valables pendant 15 jours calendaires maximum.
 4.3 Le devis n'oblige pas l'Entreprise à exécuter partiellement l'offre qui y est mentionnée.
 4.4 Une commande, y compris celle enregistrée par des agents ou des représentants de l'Entreprise, n'est contraignante que si elle est expressément acceptée par écrit par l'Entreprise par l'envoi d'une confirmation de commande.

Article 5. Détermination des prix et des frais

5.1 Les prix applicables aux marchandises sont ceux indiqués dans la liste de prix en vigueur au moment de la commande ou ceux mentionnés dans une offre. Les prix sont exprimés en euros, hors TVA et autres taxes légales en vigueur dans le pays de livraison.
 5.2 La Société se réserve expressément le droit de modifier unilatéralement le prix de ses marchandises si un ou plusieurs facteurs objectifs déterminant le prix changent en raison de circonstances prévisibles ou imprévisibles, y compris, mais sans s'y limiter, les prix des matières premières, des services des fournisseurs, de l'énergie, taxes et impôts imposés par les autorités nationales ou étrangères et coûts salariaux.

Article 6. Livraison et force majeure

6.1 Les délais de livraison indiqués par la Société sont donnés à titre indicatif et ne sont pas contraignants, sauf accord contraire explicité par écrit. Les retards de livraison, pour quelque raison que ce soit, ne peuvent en aucun cas donner droit à l'annulation d'une commande ou à une indemnisation.
 6.2 Le Client doit veiller à ce que les marchandises puissent être livrées de manière normale par l'Entreprise ou par un tiers mandaté par l'Entreprise à l'adresse de livraison convenue. Nos marchandises sont livrées par défaut par un camion sans hayon élévateur. Le déchargement des marchandises relève de la responsabilité du Client. Les livraisons qui ne peuvent être effectuées dans ces conditions peuvent faire l'objet de frais de transport supplémentaires, de frais de dommages, d'heures d'attente, de frais de stockage et de frais de conservation, à la charge de l'Entreprise.
 6.3 La Société s'engage à fournir tous les efforts nécessaires et n'est pas tenue de verser une quelconque indemnité pour les dommages qui résulteraient directement ou indirectement des marchandises qu'elle a livrées, sauf en cas de faute grave ou d'intention délibérée.
 6.4 En aucun cas, l'Entreprise ne peut être tenue responsable de tout dommage indirect tel que, mais sans s'y limiter, la perte de revenus, la perte de contrats, les coûts d'investissement, la limitation du rendement ou toute autre perte ou dommage consécutif, tant pour le Client que pour des tiers.
 6.5 La responsabilité de l'Entreprise est en tout état de cause limitée à la valeur facturée des marchandises livrées.
 6.6 La réparation du préjudice causé par le non-respect d'une obligation contractuelle sera réglée exclusivement par les règles du droit des contrats dans les limites légales, même si l'événement à l'origine du préjudice constitue également un acte illicite.
 6.7 En cas de force majeure, le Client ne peut prétendre à aucune indemnisation pour inexécution.
 6.8 On entend par force majeure tout événement qui échappe à toute action humaine identifiable, tel que, sans s'y limiter, une maladie, un décès, des conditions météorologiques extrêmes et imprévisibles ou des phénomènes naturels, des grèves, un incendie ou des pannes. La force majeure comprend également toutes les circonstances imprévisibles chez des tiers auxquels l'Entreprise fait appel pour l'exécution de son activité.

Article 7. Réserve de propriété

7.1 Les marchandises restent la propriété de l'Entreprise jusqu'au paiement intégral du principal, des frais et des intérêts.
 7.2 Si les marchandises sont livrées par l'Entreprise, le risque est transféré au moment de la livraison à l'adresse de livraison indiquée par le Client. Le déchargement des marchandises du moyen de transport est à la charge et aux risques du Client.
 7.3 Si les marchandises sont enlevées par le Client, le risque est transféré au moment de l'enlèvement.
 7.4 En cas de non-paiement de l'une des sommes dues à l'échéance, nous nous réservons le droit d'exiger la restitution de toutes les marchandises livrées, quel que

soit leur emplacement ou leur détenteur. Tous les frais y afférents sont à la charge du Client.

7.5 Nonobstant la réserve de propriété, le devoir de diligence, la responsabilité et les risques de quelque nature que ce soit incombe au Client. Le Client doit stocker les marchandises dans un endroit approprié et les conserver conformément aux normes et exigences de sécurité les plus strictes en vigueur dans le secteur.

Article 8. Réclamations et garantie

8.1 Le Client doit vérifier immédiatement pendant la livraison si les marchandises livrées présentent des défauts visibles. Une remarque contestable doit être notée sur le bon de livraison du transporteur, mentionnant les dommages et la quantité de marchandises endommagées. L'absence de remarque sur le bon de livraison du transporteur équivaut à l'acceptation complète des marchandises.
 8.2 En ce qui concerne les éventuels défauts non visibles ou cachés des marchandises livrées, nous renvoyons à nos conditions de garantie. Les réclamations pour de tels défauts ne suspendent pas l'obligation de paiement du Client.
 8.3 Toute facture est considérée comme acceptée, sauf protestation écrite dans les 8 jours calendaires.

Article 9. Clauses de compétence et de choix de la loi applicable

9.1 Les présentes conditions sont soumises au droit belge. Toutes les relations juridiques avec le Client sont exclusivement régies par le droit belge.
 9.2 Tout litige relatif à l'application des présentes conditions relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Flandre occidentale, à Courtrai.

Article 10. Annulation et inexécution contractuelle

10.1 L'annulation de la commande n'est pas possible, sauf accord écrit préalable entre les parties.
 10.2 Tout défaut de paiement entraîne l'exigibilité des factures impayées et donne à l'Entreprise le droit de suspendre les livraisons futures ou de résilier le contrat, sans préjudice du droit à des dommages-intérêts.
 10.3 Si l'une des parties ne respecte pas ses obligations contractuelles, l'autre partie a le droit, après mise en demeure, soit de suspendre ses obligations, soit de résilier le contrat sans intervention judiciaire, si la mise en demeure n'a pas donné lieu à une suite utile dans les 5 jours ouvrables, et ce sans préjudice du droit à des dommages-intérêts.

Article 11. Délais et modalités de paiement

11.1 Sauf convention contraire, nos factures sont payables dans les 30 jours calendaires suivant la date de facturation.
 11.2 Nos factures sont payables par virement bancaire ou par mandat SEPA B2B.
 11.3 En cas de retard ou de non-paiement à la date d'échéance, toutes les sommes dues deviennent immédiatement exigibles.

Article 12. Indemnités et intérêts de retard

12.1 En cas de non-paiement (total ou partiel) de la facture par un Client, une majoration du montant de la facture sera appliquée, avec des intérêts de retard de 12 % par an et une indemnité forfaitaire de 10 %, avec un minimum de 200 euros.
 12.2 Ces intérêts et cette clause pénale sont dus de plein droit et sans mise en demeure à compter de la date d'échéance de la facture à l'égard d'un Client. En cas de non-paiement de la facture dans le délai de paiement fixé par le Client, une procédure de mise en demeure sera engagée. Lorsqu'une mise en demeure est envoyée par un huissier de justice, celui-ci appliquera le tarif civil et commercial de l'AR du 30.11.1976. Ce tarif sera appliqué pour la phase amiable éventuelle, telle que, mais sans s'y limiter : mise en demeure, information, droit de dossier, droit de décharge et droit de recouvrement, ainsi que pour la phase judiciaire éventuelle. Tous les frais ainsi occasionnés sont à la charge du Client.

Article 13. E-commerce

13.1 Les clients qui souhaitent proposer nos produits via le commerce électronique doivent disposer d'un contrat de commerce électronique écrit à cet effet. Sans contrat, nos produits ne peuvent être vendus en ligne.

Article 14. Utilisation des documents, images et supports marketing

14.1 L'utilisation de toutes les informations fournies et confiées par l'Entreprise, en particulier, mais sans s'y limiter, les images, photos, fiches techniques, instructions de pose, instructions d'entretien, brochures, certificats et supports promotionnels, est soumise à l'autorisation préalable de l'Entreprise.
 14.2 La Société ne peut être tenue responsable des informations erronées fournies au Client, ni des malentendus avec le client final.

Article 15. Confidentialité

15.1 La Société conserve les données personnelles suivantes : nom et prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail. Ces données sont enregistrées dans le registre des données et sont supprimées après dix ans.
 15.2 Les données susmentionnées (15.1) sont considérées comme confidentielles. Elles sont conservées et traitées exclusivement dans le cadre de la relation entre le Client et l'Entreprise. Les données peuvent être transmises à des partenaires qui aident au traitement de la transaction avec le Client et à des partenaires qui interviennent dans le cadre des obligations légales.
 15.3 Les données susmentionnées (15.1) ne sont pas revendues ou transmises à des tiers sans l'accord préalable du Client.
 15.4 Le Client peut à tout moment prendre connaissance des données à caractère personnel dont dispose l'Entreprise. Le Client peut à tout moment demander la modification ou la suppression de ces données, dans la mesure où cela est possible compte tenu des obligations légales en matière de conservation des données.